Proposition de création (à titre expérimental)

**

D’un Conseil de Vie Collégienne 2016-2017

**Pilote de l’expérimentation** : Christine Jagueneau CPE

***Présentation du Conseil de Vie Collégienne****.*

*Le Conseil de la Vie Collégienne est une « instance de dialogue et d’échanges » qui « formule des propositions », favorisant l’apprentissage de la citoyenneté, et plus globalement les compétences 6 et 7 du socle commun. La volonté ministérielle est une généralisation des Conseils de Vie Collégienne à la rentrée 2016 dans un cadre large permettant la continuité de ce qui a déjà été expérimenté dans de nombreux collèges..*

*Il doit ainsi concourir, par l’exercice de la représentation, à la transmission des valeurs de la République, à l'amélioration du climat scolaire et à former des citoyens éclairés et responsables. Il vise à encourager l'autonomie et l'esprit critique, à favoriser l'engagement des élèves et à promouvoir les pratiques participatives en prenant en compte l'opinion des collégiens dans l'animation de l'établissement. L’esprit de cette instance se rapproche de celui du Conseil des délégués à la Vie Lycéenne (CVL) : rendre les collégiens acteurs de la vie de leur établissement, être force de proposition, dans un cadre définit et adapté en fonction de chaque collège.*

La composition, les modalités d’élection ou de désignation des membres ainsi que les modalités de fonctionnement sont arrêtées par le Conseil d’Administration.

**Textes de référence :**

* **Loi n° 2013-595 du 8 juillet 2013 d'orientation et de programmation pour la refondation de l'école de la République**

Art. L. 121-4-1.-I. ―Au titre de sa mission d'éducation à la citoyenneté, le service public de l'éducation prépare les élèves à vivre en société et à devenir des citoyens responsables et

libres, conscients des principes et des règles qui fondent la démocratie. Les enseignements mentionnés à l'article L. 312-15 et les actions engagées dans le cadre du comite prévu à l'article L. 421-8 relèvent de cette mission.

* **Domaine 3 du socle commun de connaissances, de compétences et de culture**
* **Le Collège en 2016 : mieux apprendre pour mieux réussir**

**4. Faire du collège un lieu d’épanouissement et de construction de la citoyenneté, une communauté où l'expérience individuelle et l'activité collective sont privilégiées**.

4.3 Renforcer la démocratie collégienne :les conseils des délégués pour la vie collégienne sont des lieux d’apprentissage de l’exercice de la démocratie, ils seront développés dans chaque collège.

* **AXE 1\_Objectif 3 du Projet académique 2013-2017 :** Développer la progressivité et la complémentarité des apprentissages par des parcours thématiques, pédagogiques et éducatifs de la maternelle au supérieur

3.4 Le parcours citoyen : Ancrer les valeurs de la République au cœur de l’École

* **AXE 2 du Projet d’Etablissement** : EDUQUER A LA CITOYENNETE
* **Renforcer l’implication des élèves et des parents dans la vie de l’établissement et dans ses instances.**

**Conseil de Vie Collégienne Collège de la Trézence 2016-2017**

**Objectifs du CVC collège de la Trézence**

* Favoriser un apprentissage de **la citoyenneté au collège** (cadre du socle commun, compétence 6 (« les compétences sociales et civiques ») et 7 (« l’autonomie et l’initiative »).
* **Renforcer l’estime de soi** par la reconnaissance de l’institution de l’élève comme co-acteur de la vie collégienne
* Identifier des projets, soutenir des groupes de travail, de **mettre en place des actions citoyennes.**
* Favoriser l’expression et **la représentation** **des élèves**.
* **Permettre d'exprimer des valeurs** telles que la solidarité, la tolérance,

**Nombre d'élèves et niveau(x) concernés**

Tous les élèves du collège par le biais de la représentativité

**Composition pour 2016/2017:**

* **8 élèves :** 2 qui sont au CA **/**1 parmi les élus bureau FSE/AS/1 parmi les membres du CESC. 4 parmi les délégués de classe (1 par niveau) élus par les délégués lors des journées de formation.
* **8 adultes :** Le Principal /La gestionnaire/la CPE

3 enseignants ou personnels d’éducation volontaires /1 parents d’élèves /1 personnel ATOSS désignés par le chef d’établissement

**Modalités :**

* + l’instance sera présidée par le chef d’établissement ou son représentant
  + Plusieurs réunions dans l’année dont une obligatoirement avant chaque CA.
  + Un compte-rendu sera fait à l’issue de chaque réunion puis porté au Conseil d’Administration
  + Questions relatives à la Vie de l’établissement :

1. les principes généraux de l’organisation des études et du temps scolaire
2. l’élaboration et la modification du projet d’établissement et du règlement intérieur,
3. les questions de restauration
4. la santé, l’hygiène et la sécurité
5. l’aménagement des espaces destinés à la vie collégienne,
6. l’organisation des activités sportives, culturelles et périscolaires
7. la formation des délégués

* Travail par commissions à définir lors de la journée de formation des élus collégiens

**Evaluation / indicateurs**

- Effets sur le climat scolaire et sur les conditions de vie au collège

- Nombre de projets pilotés par les élèves/ Nombre de projets aboutis

- Nombre d’élèves impliqués

- Effets sur les élèves (implication, autonomie, prise d’initiatives ou de décisions)

- Effet sur l’établissement

- Implication des adultes dont les parents

- Compétences acquises

- Valorisation de l’action des délégués